



Conseil de Citoyenneté

..... Compte-rendu n°6

Le conseil de citoyenneté s'est réuni le 8 novembre dernier, sur le thème : « la place du handicap dans la vie et dans la ville ». Les membres du conseil ont été invités à prendre connaissance de la démarche menée par la municipalité, dont notamment l'organisation du « Carrefour des Différences », et à faire part de leur avis.

Le Handicap en France - la réflexion à Comines

.....

L'agenda 21 permet d'envisager le développement d'une commune dans le cadre d'un triptyque : social – environnement – économie. Au cœur de tout agenda, se trouve l'Homme, avec toutes les catégories d'âge et sociales confondus. La place de la personne handicapée s'inscrit donc tout à fait naturellement dans cette démarche.

Mais qu'est ce que le handicap ?

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 a tenté une définition, pour faire avancer les choses :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

En 2005, on recensait plus de cinq millions de personnes handicapées en France, soit près de 10% de la population.

En 2002, le Président de la République lui-même annonce la décision de faire de l'insertion des personnes handicapées, l'un des « trois grands chantiers » de son quinquennat.

Trois ans plus tard, en 2005, l'adoption de la loi traduit concrètement cette volonté, par des principes forts :

- L'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports...)
- Le droit à compensation des conséquences du handicap
- La participation et la proximité, mis en œuvre par la création des Maisons départementales des personnes handicapées.

Au niveau des collectivités, la loi handicap implique les collectivités, en les invitant à montrer l'exemple, dans les domaines de l'emploi comme de l'accessibilité.



Si nous n'avons pas vocation à être les premiers employeurs, nous pouvons par contre être des facilitateurs pour favoriser l'emploi des personnes handicapées.

Concernant l'accessibilité, il est également demandé aux locaux recevant du public de montrer l'exemple, en se rendant, dans un délai de 10 ans, accessibles à toute personne handicapée.

A Comines, l'ensemble de nos bâtiments recevant du public est accessible à la personne handicapée.

Nous menons par ailleurs différentes actions concrètes, par le biais du CCAS, avec le foyer des peupliers, etc. pour faire avancer la réflexion, et une étape supplémentaire sera franchie avec la création de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission verra le jour prochainement, nous aurons bien entendu l'occasion d'en reparler.

Synthèse des propos du conseil de citoyenneté

- Interpeller les administrations au service du public pour qu'elles se mettent elles-mêmes en premier lieu en conformité
- Travailler l'information et la communication par des messages ciblés et participatifs : les aides aux personnes handicapées ne sont pas l'attribution de privilèges ; faire de la pédagogie sur la traduction du handicap au quotidien.
- Axer sur l'accessibilité urbaine, et sensibiliser les privés (commerces) – sensibiliser sur le déplacement de la personne handicapée ;
- Travailler contre la solitude de la personne handicapée - Les personnes handicapées doivent elles-mêmes contribuer à faire connaître leur handicap et à le dédramatiser - Ouvrir les animations aux personnes âgées ;
- Inciter à la prise en compte « personnelle » de la personne handicapée, dépasser ses peurs, s'impliquer et impliquer tout l'entourage – demain, nous serons tous handicapés quelque part, car la vieillesse est un handicap ;
- Les jeunes peuvent être des ambassadeurs naturels du handicap, car ils font jouer la solidarité spontanée - Echanges intergénérationnels ;
- Prendre en compte l'ensemble de ces messages dans les outils de communication municipale, et dans la future commission municipale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

